



Consultation 02/2023 pour la sélection d'un consultant pour le suivi et la gestion du projet : « Développement des réseaux d'agents de paiement dans le Nord-Ouest tunisien »

Présentation du conseil bancaire et financier :

Le Conseil Bancaire et Financier « CBF » est un organisme professionnel qui regroupe les banques et les établissements financiers. Actuellement, le CBF compte 22 banques universelles, 2 banques offshores, 2 banques d'affaires, 8 compagnies de leasing et 2 sociétés de factoring.

Lieu de concertation, le CBF défend les intérêts de ses membres, informe ses adhérents des décisions réglementaires qui concernent l'exercice de leur activité.

Acteur principal pour la mise en œuvre d'une politique active d'informations destinées à mieux faire connaître la profession bancaire.

Article 1 Contexte de la mission :

Dans le cadre de la stratégie nationale de l'inclusion financière et de decashing, le CBF a obtenu une subvention de la part du projet Inclusion financière en Tunisie – IFT de la GIZ pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Développement des réseaux d'agent de paiement dans le Nord-Ouest tunisien ».

Le projet vise à accroître l'accès aux services financiers formels et l'inclusion financière des personnes à faible revenu économiquement actives installées dans les zones rurales et périurbaines du Nord-ouest tunisien à travers le développement de réseau d'agent de paiement (points de dépôt et de retrait d'argent).

Dans le cadre de ce projet, le CBF se propose de sélectionner un consultant qui sera en charge de l'assister dans le suivi et de la gestion du projet.

Article 2 L'objectif de la mission :

La présente mission a pour objet l'accompagnement du CBF dans le suivi et la gestion du projet. Il est notamment attendu du prestataire d'assister le CBF dans :

- L'élaboration d'une boîte à outils pour le suivi technique, administratif et financier du projet
- L'actualisation régulière des outils de suivi
- L'élaboration des rapports d'avancement techniques et financiers
- Le processus de certification des dépenses
- La sélection et supervision des prestataires de service externes

Article 3 Résultat attendus :

- Veiller au respect des procédures de la GIZ.
- Faciliter le suivi et le reporting (technique, administratif et financier) de l'avancement du projet

Article 4 Livrables attendus :

Au terme de son intervention, le prestataire doit soumettre au CBF les documents listés ci-dessous en français.

N°	Désignation du livrable	Caractéristique			
1	Plan d'action de démarrage du projet	Mise à jour de la planification du projet Tremes de références pour la sélection des prestataires			
2	1 ^{er} décompte	Rapport narratif et financier			
3	Décompte final	Rapport narratif et financier			
_		130			





Article 5 Mode de règlement des prestations:

Les paiements se feront, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l'Acte d'engagement (soumission).

Le règlement du montant sera effectué sur la base des livrables approuvés par le CBF. Le planning de paiement sera comme suit :

Livrables	Taux de facturation
Plan d'action de démarrage du projet	40% après validation du livrable
1 ^{er} décompte	30% après validation du livrable
Décompte final	30% après validation des supports de communication

Article 6 Délai de réalisation de la mission :

La prestation objet de la présente consultation commence à partir de la date de signature du contrat des deux parties. Le délai global de réalisation de l'intervention est fixé à 6 mois calendaires jusqu'à la clôture du projet sauf dérogation du bailleur de fonds pour une charge de travail estimative de (33 H/J).

Article 7 Méthodologie et procédures d'évaluation des offres :

La commission d'évaluation procèdera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

La première étape de l'évaluation consiste à ouvrir les offres techniques et de les évaluer selon le tableau de notation technique. La seconde étape consiste à ouvrir les offres financières uniquement des offres techniques qui auront atteint la moyenne à savoir 70 points.

Notation technique:

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de **70** points sur **100** sera rejetée à l'issue de cette étape. La note technique sera attribuée comme suit :

Critère d'évaluation	Note Min	Note Max			
Evaluation de la société		20			
Ancienneté		10			
Moins de 03 ans	0 10	10	10		
03 ans ou plus					
Références en management ou pilotage de projet			10		
 Moins de 03 références 	0				
 Entre 03 et 05 références 	05	5	10		
 05 références ou plus 	10				
Profil du consultant					
Niveau académique					
 Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4) Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +5 ou plus) 	5 10	5	10		
Expérience professionnelle					
Moins de 05 ans d'expérience générale	0				
Entre 05 et 10 ans d'expérience générale	10	10	15 3		
10 ans d'expérience générale et plus	15	F *	15195		

Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre de projet de coopération internationale (Assistance à la coordination, gestion administrative et financière...)

Tél: 70.147.320





•	Moins de 05 références	0		
•	Entre 05 et 10 références	20	20	40
•	10 références ou plus	40		
	nce dans des missions de suivi / évaluation ppement	de projet ou programme de		15
		de projet ou programme de		15
	ppement		05	15

NB: L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement doit répondre aux deux conditions suivantes :

- ayant obtenu la note minimale requise pour chaque critère ;
- ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 70.

La note technique totale (NT) est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

Notation Financière :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

	Montant de l'offre la moins disante	
Note Financière de l'offre (i) =		x 100
_	Montant de l'offre (i)	_

i:représente l'offre à évaluer.

Note globale:

Pour la note globale, qui déterminera le rang des offres, l'évaluation technique sera pondérée avec 70% et l'offre financière avec 30%.

Note Globale de l'offre (i) = Note Technique de l'offre (i) x 70% + Note Financière de l'offre (i) x 30%

L'offre ayant obtenue la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technicofinancièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

Article 8 délai et contenu des offres :

Les offres doivent parvenir au CBF sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de la CBF (contre décharge) à l'adresse suivante :

13, Rue Omar Ibn Kaddeh Montplaisir, 1073 Tunis - B.P 45 Tunis - Belvédère

Portant le numéro de la consultation et son objet et la mention suivante :

« À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis»

Consultation 02/2023 pour la sélection d'un consultant pour le suivi et la gestion du projet

Au plus tard le 06/07 /2023 à 12h00 le cachet du bureau d'ordre fait foi







Pour toute question ou demande de clarification , veuillez contacter <u>manai.fethi@cbf.org.tn</u> - <u>atri.amira@cbf.org.tn</u> avant le **30-06-2023**

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés et doit être présentée comme suit:

Enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure contient les pièces administratives et deux enveloppes intérieures distinctes « A » et « B ». Les documents administratifs à insérer dans cette enveloppe extérieure sont :

- 1. Copie du registre national des entreprises/patente ;
- 2. Quittance de paiement d'impôt ;
- 3. Quittance de paiement du dernier trimestre de la CNSS.

Enveloppe « A » Partie technique : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

L'enveloppe « A » comprendra les documents techniques de l'offre du soumissionnaire :

- 1. Présentation du cabinet :
- 2. Les références du soumissionnaire dans le domaine ;
- 3. Curriculum Vitae détaillé ;
- 4. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles des membres de l'équipe (Attestation, bon de commande, contrat ...).

Enveloppe « B » Partie financière : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

Les documents financiers à insérer dans cette enveloppe intérieure sont :

- 1. Soumission (Annexe 1);
- 2. Bordereau des prix (Annexe 2).

Article 9 confidentialité :

Le prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Article 10 Frais d'enregistrement :

Les frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge du titulaire du marché.

Article 11 Règlement des litiges :

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Fait à Tunis, le 22/06/2023

Conseil Bancaire et Financier





Annexe 1 : Soumission

Je so	ussigné											
										agissant	en vertu	des pouvoirs
qui	me sont	conférés	au r	nom et	pour	le	compte	de	la	société		
												Inscrit au
		·										e domicile à
												consultant
									-			prestations
												ables établis
												k après avoir
appré	cié à mon	point de vue	e et sou	ıs ma pr	opre res	pons	sabilité la i	nature	et l'	'importanc	e des pres	stations dont
j'ai arı	rêté le mo	ntant à la so	mme de	e (en chi	ffres et e	en let	ttres):					
Monta	ant en TTC	en Chiffre :										
Monta	ant en TTC	en Lettre :										
Le Cl	BF se libe	érera des s	ommes	qui me	sont o	lues	par viren	nent a	à mo	on compte	ouvert à	a la banque
			Sous le	numéro								
-	M'enga	ge à assure	r l'exécu	ution con	nplète de	e tou	tes les pre	statio	ns p	révues à la	présente	consultation
	et dans	les délais p	rescrits.									
-	M'enga	ge à mainte	nir valal	ble les c	ondition	s de	mon offre	pend	lant	un délai de	e soixante	jours (60) à
	partir d	u jour qui su	it la date	e limite d	le récep	tion	des plis.					
-	Déclare	que sous p	eine de	réalisati	on de pl	ein d	roit à mes	torts	exclu	usifs et à c	eux de la	société pour
	le comp	ote de laque	lle j'agis	s, notre	respons	abilit	é étant so	lidaire	e, qu	e je ne to	mbe pas	et que ladite
	Société	ne tombe p	as sous	s le coup	des inte	erdict	tions édict	ées p	ar la	loi.		
						Fait	à			, le		
										prouvé m		
									^	et du soun		



Annexe 2 : Bordereau des prix

	Quantité	Coût Unitaire en DT HTVA	Total
Plan d'action de démarrage du projet	1		
1 ^{er} décompte	1		
Décompte final	1		
	Total HTVA		
· ·	TVA%		
	Total TTC		

Arrêté le présent bordereau en TTC à la somme de	
Foit à	, le
Fall a	ie
Signature e	et cachet du soumissionnaire